

Parc national de Port Cros

Orientation 5.6 Réduire la vulnérabilité du territoire face aux aléas naturels et aux changements climatiques

Cette orientation vise à réduire la vulnérabilité des systèmes naturels et humains du territoire contre les effets réels ou attendus des risques et des changements climatiques par l'élaboration d'une stratégie d'adaptation partagée entre les acteurs publics et privés.

[...]

5 mesures partenariales	Rôle de l'établissement public	Contribution des communes adhérentes	Principaux autres partenaires
<p>5.6.1 Développer la conscience citoyenne sur la mémoire des aléas, la gestion du risque et l'adaptation au changement climatique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien à la démarche 	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'actions d'information et de sensibilisation 	<ul style="list-style-type: none"> • Intercommunalités • Syndicats • SAGE Gapeau • DDTM - Préfecture • Associations collectifs et réseaux EEDD • Agence de l'eau RMC, ADEME • Maison régionale de l'eau • Chambres consulaires / acteurs socioéconomiques
<p>5.6.2 Repenser la manière d'habiter le territoire, en particulier le littoral, en prenant en compte les risques naturels littoraux, qui pourraient être aggravés par les effets du changement climatique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Appui aux porteurs de projet 	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte dans les documents d'urbanisme et dans les projets communaux • Réalisation des études 	<ul style="list-style-type: none"> • Intercommunalités • Syndicats de ScoT • Syndicats • SAGE Gapeau

Parc national de Port Cros

Ainsi, au delà de la prise en compte des outils de prévention des risques, il s'agit d'adapter les

stratégies d'aménagement et de valorisation du territoire en :

- réalisant des zonages d'eaux pluviales à l'échelle des bassins versants ;

- limitant l'imperméabilisation des sols et en maîtrisant l'écoulement des eaux ;

- maintenant le fonctionnement naturel des systèmes dunaires littoraux (cf. orientation 2.6) ;

- encourageant le maintien ou le retour à l'état naturel des embouchures des fleuves côtiers ;

- anticipant le devenir de certaines activités particulièrement menacées notamment en capitalisant les réflexions issues de l'étude sur la plaine côtière du Ceinturon, démarche

pilote de relocalisation des activités et des biens menacés par les risques littoraux ;

- privilégiant des aménagements réversibles quand cela est possible ;

- privilégiant les techniques dites souples de « défense », c'est à dire celles qui sont

• DDTM - préfecture

• Gestionnaires de sites

du CELRL

• Chambres consulaires

/ acteurs socioéconomiques

Parc national de Port Cros

conçues pour travailler avec la nature en intégrant la dynamique naturelle du littoral et la mobilité du trait de côte.			
[...]	[...]	[...]	[...]

Référence ID de l'article : #4511

Auteur : Salamatou SEYDOU

Dernière mise à jour : 2016-09-09 16:05